

Au sommaire

- 7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. Prêts consentis aux syndicats de copropriétaires et modalités d'intervention du fonds de garantie pour la rénovation
- 9 ENTREPRISE**
Sociétés commerciales. Dispositions visant un meilleur équilibre femmes-hommes dans les conseils d'administration et de surveillance
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Décret d'application relatif à l'encadrement des frais bancaires lors du règlement d'une succession
Épargne. Taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée du 1^{er} août 2025 au 31 janvier 2026
- 12 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Conditions d'éligibilité au crédit d'impôt pour investissements dans le secteur du locatif social en outre-mer
- 13 PROFESSION**
Notaires. Licéité des dispositions relatives à l'exercice en société de la profession de notaire en Alsace-Moselle
Clercs, collaborateurs et employés. Décret du 11 août 2025 relatif au régime spécial de retraite des clercs et employés de notaires

À LA Une

Installation et tarif des notaires : bilan et recommandations de l'Autorité de la concurrence

L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office, le 10 octobre 2024, afin d'établir un bilan des réformes de la liberté d'installation et de la régulation tarifaire des notaires. S'agissant de la première, elle estime les objectifs globalement atteints mais observe toutefois que la rentabilité des offices créés s'acquiert entre 3 et 5 ans d'existence si bien que certains offices créés durant les vagues d'installation les plus récentes connaissent encore des difficultés économiques. Concernant la seconde, son constat est plus nuancé. Selon elle, des incertitudes demeurent quant à la méthode de révision des tarifs et les baisses tarifaires lui apparaissent insuffisantes pour orienter les tarifs vers les coûts comme le prévoyait la loi *Croissance*.

Son analyse l'a incitée à proposer plusieurs recommandations. > **LIRE P. 1**